

ANNEXE 2

ENVOLS DE BALLONS Nombre \geq à 1000 (mille)

(Ballons libres non habités classés « léger », de masse inférieure à 4 kgs)

Mise à jour du 09 septembre 2014

ATTENTION, CE DOCUMENT EST SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE

Veillez télécharger la dernière version mise à jour sur le site internet de la préfecture du Nord : <http://www.nord.pref.gouv.fr>
cliquez sur : Autres démarches / Aviation civile / Envol de ballons libres / Annexe 2 envol \geq 1000

Formulaire de demande à adresser uniquement :

- **par courrier à** : Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord - Délégation Nord Pas-de-Calais – B.P. 429 – 59814 LESQUIN CEDEX - accompagné d'une enveloppe timbrée et libellée à l'adresse du demandeur
- **ou par fax au** : n° 03 20 16 18 06

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom :
(ou Raison sociale)

Prénom :

Adresse complète :

N° Tél. fixe ou portable:
(impératif)

N° Fax ou adresse mail :
(impératif)

IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE :

Date de l'envol :

Horaire prévu :

Nombre de ballons :

Lieu précis (indiquer Commune, Département, et **joindre un Plan**) :

Type de ballon (à préciser impérativement) :

Date et signature du demandeur :